

Traduire vers la langue des signes française : plein phare sur la formation

Élise Leroy, Aurélia Nana Gassa Gongga, Gaëlle Eichelberger et Alain Bacci

**Édition électronique**URL : <http://journals.openedition.org/traduire/1812>

DOI : 10.4000/traduire.1812

ISSN : 2272-9992

Éditeur

Société française des traducteurs

Édition imprimée

Date de publication : 16 décembre 2019

Pagination : 19-30

ISSN : 0395-773X

Référence électronique

Élise Leroy, Aurélia Nana Gassa Gongga, Gaëlle Eichelberger et Alain Bacci, « Traduire vers la langue des signes française : plein phare sur la formation », *Traduire* [En ligne], 241 | 2019, mis en ligne le 16 décembre 2019, consulté le 05 février 2020. URL : <http://journals.openedition.org/traduire/1812> ; DOI : 10.4000/traduire.1812

Traduire vers la langue des signes française : plein phare sur la formation



Élise Leroy *et al.*

Selon l'article L 312-9-1 de la loi n°2005-102 en date du 11 février 2005, «la langue des signes française est reconnue comme une langue à part entière» et elle a «un statut de langue de la République au même titre que le français¹». Ainsi, nombre d'établissements publics doivent proposer un accueil adapté au public sourd (sous-entendu pratiquant la langue des signes) tant dans leurs locaux – guichet avec une personne pratiquant la LSF ou *via* un service d'interprétation à distance – que dans les vidéos des établissements concernés (descriptif des procédures administratives par exemple). En moins de 10 ans, les traducteurs qui travaillent du français écrit vers la langue des signes français (FR/LSF) ont vu

1. Selon la circulaire n°2008-109 parue au Bulletin officiel n°33 du 4 septembre 2008 de l'Éducation nationale.

leur carnet de commandes doubler, voire tripler de volume. Plusieurs questions se posent alors : comment ces traducteurs FR/LSF sont-ils formés ? Comment le passage d'une langue à la modalité vocale/écrite vers une langue visuo-gestuelle ancrée davantage dans l'oralité se fait-il² ?

Par cet article qui s'appuie sur notre expérience collective à l'université de Toulouse, nous souhaitons vous faire connaître le parcours de ces traducteurs encore méconnus et celui de la communauté sourde. Nous montrerons par notre expérience locale comment ce métier évolue, quelles sont les contraintes qu'il nous reste à franchir, pour finir par ce que pensent nos voisins européens de ce jeune métier.

Panorama des formations de traduction-interprétation FR/LSF aujourd'hui en France

On compte cinq masters dans l'Hexagone qui conduisent au diplôme d'interprète français-LSF (Université Paris 8, Rouen, Paris 3 - ESIT, Lille 3 et Toulouse 2). Tous ces masters portent l'intitulé Interprétation LSF/français, à l'exception de ceux de Paris 3 et de Toulouse 2 qui ajoutent la dénomination traduction à leur étiquette de diplôme. Précisons que nous parlons d'interprétation lorsqu'il s'agit de traduire d'une langue orale vers une autre langue orale – en ce sens, notons que les interprètes FR/LSF sont les seuls à interpréter majoritairement vers une langue qui n'est pas leur langue maternelle (la LSF) ; et nous distinguons la traduction par le fait de transposer un texte ou discours d'une langue écrite (langue B) vers une autre langue écrite (langue A, souvent langue maternelle de l'auteur/traducteur).

La formation toulousaine est la seule à former des interprètes trilingues FR/ANG/LSF et à accueillir des étudiants sourds³ au sein de son parcours Interprétation Médiation linguistique.

2. En effet, parmi les quelque 6 000 langues du monde, seulement 200 d'entre elles s'écrivent. La langue des signes comme toutes ses sœurs est en ce sens une langue à transmission orale, puisque cette langue visuelle à la grammaire spatiale n'a pas de système graphique, pas d'écriture qui lui soit propre.

3. Moins de 5% de la population sourde accède aux études supérieures aujourd'hui faute de parcours scolaires bilingues FR/LSF en amont, mais également de moyens financiers pour interpréter l'ensemble des cours d'une formation diplômante.

Cette formation a émergé en 2004, grâce à un partenariat local entre les fondateurs de la Scop Interpretis – des interprètes FR/LSF professionnels diplômés – et les responsables universitaires de l'IUP⁴ Traduction Interprétation de l'université du Mirail de Toulouse. Un parcours LSF est ainsi venu se greffer à l'existant au sein de la formation trilingue : langue A, le français, langue B, l'anglais et langue C, l'allemand, l'espagnol ou l'italien, ou donc la LSF. Aujourd'hui, c'est un master reconnu par le label européen d'excellence EMT, European Master in Translation.

Concernant l'enseignement de la LSF et pour assurer la qualité de la transmission dans la pratique interprétative, Toulouse, comme la plupart des formations précitées, fait appel à des associations locales de sourds qui assurent la formation. L'enseignement de la langue des signes est par conséquent toujours confié à des formateurs sourds (en poste de PAST⁵, en vacation ou par le biais d'une convention de partenariat, ou bien encore, sur des postes PRCE (poste du second degré détaché pour l'enseignement supérieur) depuis la création du Capes de LSF en 2010). En ce sens, nous reconnaissons également le fait que la langue des signes reste une langue de sourds d'un point de vue sémiogénétique⁶ : qui d'autre mieux que les sourds, ceux qui n'entendent pas, pour expliquer ce que signifie penser en visuel, en image et avoir ainsi le « génie linguistique⁷ » de créer une langue gestuelle pour communiquer.

C'est ainsi qu'en 2005, les deux premiers étudiants sourds entraient à l'IUP pour sortir deux ans plus tard avec une attestation de validation de compétences uniquement. En effet à ce jour, aucun diplôme de traduction FR/LSF n'existe, à l'inverse de ce qui se fait en langues vocales, puisque

4. Né d'un DESS dans les années 1990, l'IUP créé en 2003 est devenu en 2011 un département à part entière de l'université, le CeTIM (Centre de traduction, d'interprétation et de médiation linguistique), au sein de l'UFR Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales.

5. PAST : « professeur associé à temps partiel » ; il s'agit d'un poste spécifique dans l'enseignement supérieur pour les professionnels qui souhaitent exercer à mi-temps à l'université.

6. Lire les ouvrages de Christian Cuxac, premier linguiste à définir ce que sont les langues des signes d'un point de vue grammatical, en incluant leur originalité iconique et leur processus de création linguistique.

7. Selon Christian Cuxac, « Une manière de reformuler en langue des signes française », *La linguistique*, vol. 43, n°1, 2007, p. 117-128.

la formation de master en question ne peut diplômé que des interprètes ANG/FR/LSF.

Par conséquent, en 2011, la licence LEA Traduction-Médiation FR/ANG/LSF est créée pour accroître le vivier des étudiants en master, mais également pour établir un parcours dédié à la LSF, pensé pédagogiquement pour les étudiants sourds. En effet, la langue des signes est une langue visuo-gestuelle qui, rappelons-le, ne possède pas de système graphique. Les sourds sont de fait des personnes bilingues, pour lesquelles le français écrit est une langue seconde⁸.

En ce sens, cette licence suit deux parcours linguistiques : l'un où la LSF et l'anglais sont considérés comme langues étrangères, et l'autre où la LSF est langue première et le français langue étrangère⁹.

Toulouse, grâce aux compétences locales, a pu innover en proposant des cours de LSF et des cours de FLE à un public sourd « natif », à un niveau universitaire. Fait étonnant, lorsqu'on sait que seulement 2 % des enfants sourds¹⁰ ont accès à un enseignement bilingue (FR/LSF) et donc de LSF dès la maternelle.

On peut ainsi constater à ce jour en France une nette évolution de l'offre de formation en LSF et ce, en à peine vingt ans puisque les premières formations dédiées à cette langue ont vu le jour autour des années 2000¹¹.

8. En terme didactique, nous distinguons la langue première (langue 1) de la langue seconde (langue 2) en termes d'usage et d'acquisition par un locuteur ; ces termes sont à dissocier de ceux de langues vivantes 1, 2, ou 3 dans les programmes scolaires qui indiquent l'ordre d'apprentissage des langues étrangères par un locuteur francophone. Concernant la problématique de l'accès des sourds au français écrit, voir Brigitte Garcia et Marie Perini, « Normes en jeu et jeu des normes dans les deux langues en présence chez les sourds locuteurs de la Langue des Signes Française », *Langage et société*, 2010/1, n°131, p. 75-93.

9. L'enseignement de l'anglais ne se fait actuellement que pour le parcours LSF langue 2, non pas que le public sourd ne soit pas compétent, mais il nous semble qu'à ce niveau d'études, une réflexion didactique avancée sur l'enseignement d'une langue étrangère à un public dont la langue principale est la LSF s'impose, d'autant plus que les moyens universitaires actuels manquent pour assurer cet enseignement en présentiel.

10. Chaque année un enfant sur mille – environ 800 enfants – naît sourd ou devient sourd avant ses 18 mois.

11. À ce sujet : Brigitte Garcia et Sandrine Burgat, « Évolution institutionnelle et sociale de la Langue des Signes Française (LSF) et de ses locuteurs sourds : place et rôle de l'Université », in Hervé le Bihan et Patrick Sauzet (dir.), *Les langues de France et l'Université*, éditions TIR (Travaux, Investigations, Recherches), Centre de recherches bretonnes et celtiques de l'Université Rennes 2, 2011.

Naissance du métier de traducteur FR/LSF : enjeux et contraintes

Toulouse, par son histoire militante, est le creuset de nombreuses innovations pour les sourds, et c'est au sein de l'entreprise coopérative Websourd¹² (2001-2015) que sont apparus en 2004 deux nouveaux métiers pour le public pratiquant la LSF : celui de journaliste chroniqueur sourd présentant des articles de fond, travaillant en équipe autour d'une ligne éditoriale, et celui de traducteur FR/LSF¹³. Websourd s'était donné comme ambition innovante de transmettre de l'information journalistique au quotidien au public sourd, de manière bilingue (FR/LSF), en traduisant des brèves de l'AFP et en éditant des articles en LSF sur un site internet dédié.

En 2003, l'idée de former des sourds à la traduction germe rapidement. Des expérimentations naissent çà et là avec la forte conviction que la traduction de contenus en LSF doit être faite par des sourds. Les travaux de Cuxac¹⁴, s'appuyant sur les recherches des LS émergentes, ont ainsi convaincu un large public en établissant la LSF comme langue naturelle des sourds.

Quelles que soient les langues de travail, un traducteur travaille toujours vers sa langue maternelle (Oustinoff, 2009) et si ce n'est physiologiquement pas possible pour les traducteurs qui sont sourds pour le versant interprétation FR/LSF (car ils ne peuvent pas entendre la langue source, E.G. le

12. François Goudenove, « WebSourd ou les nouvelles technologies au service des sourds : lutter contre l'illettrisme », *Langues et Cité*, n°4, novembre 2004, p. 11-12

13. Souvent, ces traducteurs sont appelés « traducteurs sourds », mais cette appellation ne nous donne pas d'indication quant à leurs langues de travail... Autrefois, on parlait de « professeurs de sourds », puis de « professeurs sourds » (Véronique Geffroy, 2015, *L'éducation des sourds et la formation des pédagogues sourds : Étude exploratoire*, thèse de doctorat soutenue le 8 juillet 2015, sous la direction de C. Cuxac et B. Garcia, Université Paris 8 Saint-Denis, synthèse disponible sur HAL : <https://hal-inshea.archives-ouvertes.fr/hal-01682532>), chacun de ces termes désignant des réalités distinctes : le premier est généralement un professeur spécialisé dans l'enseignement du public sourd, alors que le second est un professionnel de l'enseignement, qui est lui-même sourd. Le métier de traducteur, parce qu'émergent et s'ouvrant à ce public – les sourds – n'échappe donc pas lui non plus à cette dénomination métonymique ou identitaire : être traducteur et sourd vs traduire pour les sourds.

14. Christian Cuxac est le premier linguiste français à avoir proposé une théorie linguistique de la langue des signes française. Sa théorie sémiologique, ou plutôt sémiogénétique, est la seule au monde à décrire les langues des signes en intégrant pleinement et en plaçant au centre de la grammaire des langues des signes le caractère iconique de la langue et reconnaissant alors la surdité comme origine cognitive de ce génie langagier, plus d'informations : <http://archive.sfl.cnrs.fr/Publications,264.html>

FR oral), ça le devient tout à fait pour ces traducteurs dans le versant écrit puisque, pour eux, la LSF est leur langue naturelle et principale de communication¹⁵.

Malgré sa singularité visuo-gestuelle, la vidéo d'une personne s'exprimant en LSF permet de garder une trace d'un fil de pensée ou d'un discours. En cela, la LSF sous format vidéo peut être considérée comme l'équivalent du français écrit. Cette forme d'expression, nommée LS-vidéo, se formalise – notamment par le biais de l'évolution des nouvelles technologies – et trouve aujourd'hui une place à part entière au sein des programmes édictés par l'Éducation nationale¹⁶. Un tableau détaillé des différentes formes de LS-vidéo permet ainsi à l'enseignant de se repérer dans le panel de vidéos actuelles, de dissocier les différentes situations de communication et de proposer des supports adaptés, ainsi que de suivre une progression d'apprentissage des usages et des pratiques de la LS-vidéo dès l'école élémentaire.

De 2004 à 2015, sur le site de Websourd, des journalistes sourds ont publié des articles en LS-vidéo, comme n'importe quel journaliste entendant publierait le fruit de ses recherches dans un journal ou sur un site d'actualités. Ainsi, grâce au développement d'outils¹⁷ qui valorisent la pertinence de la vidéo en LSF, les sourds deviennent des experts de cet usage qui nécessite une excellente maîtrise du contenu, mais également de la forme. Pour permettre une bonne compréhension en LS-vidéo, il est important de soigner le cadrage, l'éclairage, le montage et l'utilisation spatiale. On soigne la «lisibilité», tout comme avec une copie écrite¹⁸. De fait,

15. Nous préférons éviter ici le terme de langue maternelle, souvent controversé, et qui ne correspond pas à la situation de la population sourde. Pour plus d'informations, lire Christian Cuxac et Elena Antinoro Pizzuto, «Émergence, norme et variation dans les langues des signes: vers une redéfinition notionnelle», *Langage et société*, 131 (1), 2010, p. 37-53.

16. Arrêté du 11 juillet 2017 fixant les programmes d'enseignement de la langue des signes française à l'école primaire et au collège – Journal officiel de la République française, n°0191 du 17 août 2017.

17. À ce sujet, voir les outils développés par l'IRIT: <https://www.irit.fr/presto/resultats.html> Et les projets en cours au LIMSI pour développer des outils d'aide à la traduction FR/LSF, notamment les travaux de Michael Filhol: <https://perso.limsi.fr/filhol/research/publications.html>

18. Bien entendu, la vidéo, surtout avec la démocratisation et la simplification des outils informatiques, peut aisément remplacer le papier, mais comme lui, elle ne reste qu'un support. Sur le papier, on peut inscrire aussi bien un grand roman qu'une liste de courses ou une division. En cela, le recours à la vidéo n'est pas plus une garantie d'avoir affaire à un «écrit», les pratiques sur les réseaux sociaux en sont la preuve.

il a fallu penser des cours dédiés à l'apprentissage de cette modalité, tout en formalisant le concept et les principes théoriques et pratiques. L'analyse de la langue n'étant que partielle à ce jour, il faut ainsi tout créer de manière formelle pour ces cours innovants, alors que la pratique vidéo ne cesse de se développer sur le terrain. De même, nous peinons à trouver les formateurs compétents à ce haut niveau, nous les formons donc empiriquement. Nous espérons vivement que ce travail de l'ombre portera ses fruits pour qu'un master de traduction FR/LSF voie prochainement le jour.

Besoins et évolution des métiers de la traduction-interprétation FR/LSF

Lorsqu'on forme à un métier, il faut que celui-ci corresponde à un besoin, ici évident, mais également à un marché. Si le tout premier traducteur a été recruté chez Interpretis, c'est ensuite assez naturellement que Websourd a développé de façon professionnelle le marché de la traduction, par l'embauche et la formation des traducteurs alors en contrat de professionnalisation avec l'IUP, puis au CeTIM. Les commandes sont alors en majorité des traductions de contenus destinées à l'accessibilité de sites internet, en application de la loi de février 2005.

Avec la loi sur l'accessibilité, certaines chaînes de télévision proposent des journaux traduits par des interprètes et non des traducteurs, mais dans des conditions tellement peu adaptées que cela reste, pour la majorité des locuteurs concernés – les sourds – et pour les professionnels de la traduction/interprétation, très insatisfaisant. C'est un non-sens de demander à un interprète de traduire en studio un discours débité à un rythme effréné sans qu'il ait participé à la rédaction. Lorsqu'on veut rendre une information accessible, il faut réfléchir à sa forme et à son adaptation, et cela va bien au-delà de la simple interprétation à la volée. Les sourds étant coupés d'une grande partie des informations au quotidien, il faut tenir compte de ce paramètre lors de la traduction: c'est ce que l'on appelle couramment l'adaptation culturelle et dans les domaines de l'information, des médias et de la politique, elle est cruciale. Il est légitime, lorsque c'est possible, que cette information soit transmise par un

professionnel « natif ». Aimerions-nous que notre journal quotidien soit présenté par un Anglais à l'accent marqué, dont le discours serait ponctué de petites erreurs ?

Ainsi, les expériences et travaux menés par l'équipe de traducteurs et de journalistes de Websourd (brèves, articles thématiques, reportages, journaux télévisés pour le suivi du sport, etc.) ont démontré leur efficacité. En effet, même si l'entreprise Websourd a fermé ses portes en 2015, les traducteurs ont fait leur place et sont reconnus pour leurs savoir-faire.

Récemment le Groupe M6 a innové en matière d'information accessible. La chaîne a lancé le 26 septembre 2018 « Le 10 minutes », un programme d'actualité en langue des signes sur sa plateforme web. Cette émission n'est pas un programme traduit, bien qu'animé par les traducteurs de l'agence de traduction Vice&Versa, mais un format inédit présenté en LSF avec des contenus produits spécifiquement pour le public sourd.

Enfin, on constate également que de plus en plus de sourds accèdent à des formations qualifiantes et peuvent eux-mêmes assurer la fonction de traducteurs de la LS vers le français écrit pour leurs homologues, ce qui était encore inconcevable il y a dix ans. À l'époque, nous parlions de secrétaires bilingues, d'écrivains publics traducteurs, mais ces rôles étaient tenus par des entendants. Or, on ne peut que se réjouir de voir maintenant des sourds se former pour devenir écrivains publics pour leurs pairs (en suivant la licence LEA Français LSF au CeTIM notamment, ou des masters en didactique comme à Paris 8 ou à Poitiers).

De ce fait, de plus en plus de services d'accompagnement assurés par des sourds se développent (services d'accompagnement à la vie sociale, écrivains publics, intermédiaires, auxiliaires de vie scolaire...). Nous ne pouvons expliciter ici tous ces métiers émergents, mais il est important de prendre conscience de cette évolution. Par conséquent, on peut également s'interroger sur la place de l'interprète FR/LSF en tant que traducteur vers le français écrit aujourd'hui. Les pratiques évoluent, notamment à l'égard des besoins en sous-titrages et surtitrages.

Conclusion : une exception à la française

À l'international, et notamment en Europe de l'Ouest et aux États-Unis d'Amérique, le modèle français fait office d'exception. Les *deaf interpreters*, tels qu'ils sont nommés dans la littérature anglophone (Boudreault, 2005; Adam *et al.*, 2014) effectuent des tâches de traduction, d'interprétation et de médiation linguistique (c'est-à-dire trois métiers en un). Au-delà des considérations d'économie de marché¹⁹, cette professionnalisation et formation des *deaf interpreters* à l'étranger est avant tout une volonté de codifier la réalité du terrain. En effet, les sourds, par leur vécu dans une société où la langue des signes n'est pas prédominante, ont toujours eu à effectuer de la traduction, de l'interprétation et de la médiation linguistique (*language brokering*) de façon informelle dès leur enfance, que ce soit dans le cadre scolaire ou familial (Stone *et al.*, 2011). Ainsi, la professionnalisation des *deaf interpreters* tire son modèle du vécu des personnes sourdes et non des théories de la traductologie où traduction et interprétation sont distinctes.

A contrario, en France, les formations en traductologie et médiation linguistique se sont créées en fonction des besoins du terrain et de la traditionnelle dichotomie traduction/interprétation. Ainsi, en 2004, la formation des intermédiaires²⁰ sourds émerge en France. L'intermédiaire reformule (médiation linguistique) la langue des signes de l'interprète et/ou du patient sourd pour l'adapter au niveau de compréhension de chaque partie. On comprend ainsi qu'il n'était pas possible de mélanger traduction et médiation linguistique lorsque la formation pour traducteurs (sourds) a vu le jour en France. En effet, les intermédiaires faisaient déjà partie du paysage français et les formations pour interprètes (bien que non accessibles aux sourds) étaient en place depuis la fin des années 1980.

¹⁹. Y a-t-il assez de travail pour ne travailler qu'en tant que traducteur, interprète ou intermédiaire ?

²⁰. Les intermédiaires interviennent généralement en milieu hospitalier, entre le professionnel médical, l'interprète et le patient sourd. Ce dernier peut être limité dans sa compréhension et expression en LSF (capacités mentales restreintes, arrivée en France récente, lacune en LSF, etc.). À ce sujet, voir Jean Dagrón 2008.

Concernant la formation des interprètes en langue des signes, aux États-Unis, des personnes sourdes ont pu intégrer la première promotion dès 1972 (Brück et Schaumberger, 2014), et peuvent également être membres de l'association des professionnels de l'interprétation en langue des signes américaine. Cependant, le chemin vers la formation des *deaf interpreters* en Europe reste sinueux, entre formation universitaire (Allemagne, Finlande) ou formation certifiante (Danemark), entre reconnaissance par l'association nationale des interprètes en langue des signes (Finlande) ou non (Danemark). En France, l'Association française des interprètes et traducteurs en langue des signes (AFILS) reconnaît les interprètes (entendants) et traducteurs (sourds) de niveau master et réfléchit à une possibilité de soutenir les traducteurs sourds diplômés aujourd'hui d'un niveau licence uniquement, puisque aucun master dédié n'est encore créé à ce jour.

Enfin, de même que la délimitation entre traducteur et interprète s'estompe peu à peu chez les professionnels en langue vocale en France, on observe également ce changement au sein des traducteurs sourds. Ainsi, après avoir suivi une formation 100 % pratique via des stages, le premier traducteur sourd français vient d'être certifié interprète Signes internationaux/anglais/LSF par la WFD-WASLI²¹.

Cela ouvre la voie vers un nouveau type de mission pour les traducteurs sourds français. Loin de remettre en cause le système de formation axé sur la traduction, nous pensons qu'après avoir reçu une forte base théorique et pratique en traduction, ils sont à même de rajouter d'autres langues de travail et missions interprétatives.

Les formations universitaires auront donc ainsi fort à faire dans les années à venir pour s'adapter aux évolutions des pratiques professionnelles, à l'évolution du marché et aux besoins croissants des traducteurs FR/LSF. Un bel avenir s'ouvre donc à ces nouveaux professionnels!

21. World Federation of the Deaf - World Association of Sign Language Interpreters. L'accréditation WFD-WASLI évalue les capacités des interprètes pouvant interpréter vers ou depuis les Signes internationaux (un système de communication hybride prenant principalement appui sur les structures les plus iconiques communes aux langues des signes).

Élise Leroy est maîtresse de conférences en Didactique de la LSF, responsable de la licence et coordinatrice du parcours Traduction/interprétation FR/ANG/LSF au CeTIM (Centre de traduction, d'interprétation et de médiation linguistique), à l'université de Toulouse Jean Jaurès. Depuis février 2011, elle accompagne le développement de cette formation qui accueille tant le public sourd que le public entendant. Ses domaines de spécialité en recherche restent la didactique de la LSF, langue 1 et l'innovation pédagogique en LSF.

Gaëlle Eichelberger est formatrice interprète FR/LSF au CeTIM et au sein de l'entreprise ElioZ. Elle enseigne l'analyse de la pratique en master 2 et accompagne les étudiants dans leur stage. Interprète FR/LSF depuis 2003, elle est aujourd'hui « interprète superviseur de plateforme de Visio Interprétation », interprète spécialisée et formatrice en visio-interprétation.

Alain Bacci est formateur interprète FR/LSF au CeTIM et travaille également au sein de l'entreprise Trait d'Union. Il encadre les étudiants dans les cours d'interprétation consécutive et simultanée FR/LSF du niveau L3 au niveau master. Interprète FR/LSF depuis 1984, il est directeur des opérations chez Trait d'Union.

Aurélia Nana Gassa Gongu est diplômée de l'Université Paris 8 depuis 2012, interprète FR/LSF, secrétaire adjointe et administratrice de l'AFILS (Association française des interprètes et traducteurs en langue des signes). Doctorante à l'université Radboud, aux Pays-Bas, elle s'intéresse aux stratégies d'interprétation dans les rencontres internationales en langue des signes.

SOURCES CITÉES

ADAM Robert *et al.*, «Deaf interpreters: An introduction», in ADAM Robert *et al.* (dir.), *Deaf Interpreters at Work*, Washington, DC, Gallaudet University Press, 2014, p. 1-18.

BOUDREAUULT Patrick, «Deaf interpreters», in JANZEN Terry (dir.), *Topics in Signed Language Interpreting: Theory and Practice*, 63, John Benjamins Publishing, 2005, p. 323-355.

BRÜCK Patricia et SCHAUMBERGER Elke, «Deaf interpreters in Europe: a glimpse into the cradle of an emerging profession», in *The Interpreters' Newsletter*, 19, 2014, p. 87-109.

CUXAC Christian, «Iconicité des langues des signes: mode d'emploi», in *Cahiers de linguistique analogique*, 1, 2003, p. 239-264.

DAGRON Jean, *Les Silencieux. Chroniques de vingt ans de médecine avec les Sourds*, Paris, Presse Pluriel, 2008.

OUSTINOFF Michael, *La Traduction*, Paris, PUF, 2009.

STONE Christopher *et al.*, «Ghostwriting: Deaf translators within the Deaf community», in *Babel*, 57 (4), 2011, p. 375-393.